

Vision commune - Avenir commun

Cadre de renouveau pour les pêches

Plan d'action 2011-2013



Vision commune - Avenir commun
Cadre de renouveau pour les pêches : Plan d'action 2011-2013

2011.06

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000
Fredericton NB E3B 5H1
CANADA

www.gnb.ca

CNB 8149

ISBN 978-1-55471-341-7 (imprimé)
ISBN 978-1-55471-342-4 (en ligne)



Message du ministre

En 2008, les intervenants se sont entendus sur une nouvelle vision pour les industries de la pêche et de la transformation, soit de faire en sorte que le secteur des pêches du Nouveau-Brunswick soit durable, économiquement viable et autosuffisant. Mon rôle, à titre de ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, est de soutenir cette vision et les objectifs prioritaires du plan d'action 2011-2013 qui visent la réalisation de cette vision.

Nous avons déjà accompli énormément ensemble. Nous avons entrepris une rationalisation des flottilles de crevettiers et de homardières de la côte Est. Nous travaillons en plus de façon déterminée sur une approche similaire visant à améliorer la viabilité de la flottille de pêche du poisson de fond.

Nous continuerons à soutenir les efforts en matière de commercialisation, de mise au point de nouveaux produits, d'amélioration de la productivité, de traçabilité, de durabilité et de bioéconomie. Notre contexte financier actuel nous oblige à progresser dans ces domaines de manière efficiente et innovatrice.

Ma priorité sera de renforcer les liens avec l'industrie et les autres partenaires gouvernementaux. Nous devons faire preuve de collaboration dans la poursuite de nos objectifs. Les consultations périodiques menées par le truchement des tribunes, comme la Table ronde du ministre sur les pêches, se poursuivront pour assurer des possibilités importantes d'échange d'information, d'idées et d'opinions.

L'industrie des poissons et fruits de mer est importante pour le Nouveau-Brunswick. Elle emploie des milliers de personnes, appuie les collectivités rurales et contribue à l'économie grâce à des exportations de plus de 783 millions de dollars en 2010.

L'évolution constante des marchés internationaux des poissons et fruits de mer et la poursuite de la relance économique nous offrent de nouvelles possibilités intéressantes pour renforcer l'industrie. Je suis impatient d'explorer ces possibilités de concert avec l'industrie à titre de solide partenaire et de champion du secteur.

Michael Olscamp

Ministre de l'Agriculture,
de l'Aquaculture et des Pêches



Introduction

L'année 2010-2011 a constitué une année de changement au cours de laquelle la relance économique s'est poursuivie et nous avons accueilli un nouveau ministre, M. Michael Olscamp, au sein du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

Nous avons beaucoup accompli au cours de la dernière année. Des consultations ont été menées sur l'amélioration de la qualité et divers projets ont été explorés. Le Ministère a également fourni son soutien à des initiatives de certification de la qualité par des tiers à l'intérieur d'un certain nombre d'usines.

Le Ministère a fourni un appui soutenu à l'innovation, à la diversification des produits et à la diversification des marchés afin de maintenir notre position concurrentielle. Nos efforts de commercialisation du homard sont en train de nous ouvrir de nouveaux débouchés, en particulier en Chine. Dans la partie continentale de la Chine seulement, des programmes de commercialisation poussés ont entraîné une hausse de nos exportations de 239 700 \$ en 2009 à trois millions de dollars en 2010, et on prévoit presque doubler ce chiffre en 2011. À Hong Kong, les exportations sont passées de 300 000 \$ à 388 400 \$. Au Canada, des programmes de promotion stimulants ont rendu plus visibles les produits locaux.

Nous sommes devenus un chef de file en matière de durabilité et nous avons adopté des approches nous permettant de mieux structurer le secteur de la transformation des produits de la mer pour répondre à la demande du marché. La rationalisation de la flottille de homardiers de la côte Est est maintenant en voie de réalisation; des ententes de financement en vertu de programmes provinciaux et fédéraux assureront le retrait de permis de pêche. La rationalisation de la flottille de crevettiers se poursuit avec le retrait de trois autres permis; les investissements des secteurs de la pêche et de la transformation, qui ont assumé une partie substantielle des coûts pour compléter la contribution du gouvernement du Nouveau-Brunswick, témoignent encore une fois de la collaboration ayant cours au Nouveau-Brunswick pour soutenir la durabilité de la pêche. Les efforts se poursuivent pour en arriver à une solution en ce qui concerne la flottille de pêche aux poissons de fond.



Des modifications au Règlement établi en vertu de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* mises en œuvre pendant l'année, ainsi que des changements apportés aux politiques, assurent les clients de règles du jeu équitables tout en améliorant l'accès à des programmes qui aident mieux les nouveaux arrivants et qui permettent la succession des entreprises. Des négociations avec le gouvernement fédéral et les institutions financières commerciales ont augmenté la flexibilité de leurs programmes de prêt pour répondre aux besoins de l'industrie, dans l'esprit du *Cadre de renouveau pour les pêches*. Parallèlement, les partenariats accrus dans le domaine de la bioéconomie améliorent les capacités de recherche et procurent de plus en plus de potentiel pour la mise au point de bioproduits marins.

Le Ministère fait partie, conjointement avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, de deux groupes de travail qui discutent des défis liés aux ressources humaines dans les établissements de transformation primaire du poisson et des fruits de mer en se penchant sur les défis régionaux particuliers de la Péninsule acadienne et de la région de la côte du Sud Est, respectivement.

Le plan d'action fait état des initiatives de 2010-2011 qui se poursuivront ainsi que de nouvelles initiatives qui seront entamées pour les deux années 2011-2013 pour la mise en œuvre du *Cadre de renouveau pour les pêches*. Ces mesures sont essentielles à la réalisation de la vision d'une pêche renouvelée au Nouveau-Brunswick.



Nos objectifs

Dans l'esprit de la vision d'un secteur des pêches du Nouveau-Brunswick durable, économiquement viable et autosuffisant, cinq objectifs orientent nos actions à l'égard des pêches et de la transformation des produits de la mer pour assurer le renouveau des pêches.



Dans le but de démontrer que nos efforts ont l'effet souhaité de consolider l'avenir des pêches au Nouveau-Brunswick, nous avons établi des indices de rendement pour chacun des objectifs fixés. Nous nous assurerons ainsi d'avoir les renseignements nécessaires pour continuer de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le renouveau de notre industrie.

Objectif 1

Confirmer la renommée dont jouit le Nouveau-Brunswick pour ses produits de qualité exceptionnelle et ses pratiques qui garantissent la durabilité de nos ressources halieutiques.

L'industrie de la pêche redéfinie sera fondée sur notre principal atout, c'est-à-dire pouvoir répondre aux demandes du marché en offrant des produits de qualité. Elle mettra également l'accent sur la durabilité pour répondre à la pression croissante des consommateurs et des détaillants qui veulent une attestation que les produits de la mer offerts au sein des marchés neufs et existants proviennent d'une pêche gérée de manière durable. L'image de marque des pêches du Nouveau-Brunswick sera essentielle pour nous aider à établir cette renommée à l'échelle intérieure et internationale. Ces initiatives favoriseront notre compétitivité à l'échelle mondiale au fur et à mesure que plus de pêcheurs et de transformateurs adopteront de telles pratiques et satisferont aux normes de qualité, de certification et de traçabilité visées.

Mesures

- Les entreprises du Nouveau-Brunswick respectent diverses normes de qualité, de certification et de traçabilité.
- Preuve acceptable que les ressources sont durables.
- Preuve reconnue de l'origine légale, réglementée et déclarée.
- Plans de rétablissement établis pour les espèces qui sont menacées.

Priorités	Mesures prévues en 2011-2013
<p>Amélioration de la qualité</p> <p>Traçabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>En collaboration avec divers partenaires, lancer des projets pilotes ciblés pour établir divers systèmes d'amélioration de la qualité aux stades de la récolte, du débarquement et de la transformation.</i> ▪ <i>Prêter main forte au Conseil canadien pour le homard dans l'exécution d'un projet pilote sur le homard visant à nous permettre de tirer des leçons sur la traçabilité.</i> ▪ <i>Assurer une coordination et fournir de l'information à l'industrie relativement aux exigences du marché en matière de traçabilité du poisson et des fruits de mer, et participer conjointement avec le groupe de travail sur la traçabilité du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture à l'établissement du Cadre stratégique canadien sur la traçabilité du poisson et des fruits de mer, et assurer son implantation au sein du secteur du poisson et des fruits de mer de la province.</i>
<p>Certification</p> <p>Rehausser le profil de l'industrie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Collaborer avec l'industrie et d'autres organismes, dans le cadre de programmes et d'initiatives d'aide à coûts partagés, pour résoudre les problèmes et relever les défis de l'industrie en ce qui concerne la qualité, la salubrité des aliments, la durabilité, la traçabilité et la certification dans la commercialisation des produits de la mer.</i> ▪ <i>Maintenir le soutien fourni aux transformateurs des produits de la mer dans leurs efforts d'obtention de désignations de salubrité et de qualité de la part de tiers pour améliorer la commercialité de leurs produits.</i> ▪ <i>Élaborer une stratégie pour améliorer l'image du secteur des pêches et la diffusion de l'information aux intervenants de l'industrie.</i>
<p>Amélioration de l'accord commercial entre le Canada et l'Europe</p> <p>Programme national sur la santé des animaux aquatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Défendre les intérêts des pêches du Nouveau-Brunswick pendant que le gouvernement provincial participe à l'établissement de la position du Canada par rapport au poisson.</i> ▪ <i>Coordonner la participation et l'information de l'industrie lors de l'élaboration des nouveaux règlements en vertu de la Loi sur la santé des animaux touchant l'importation du poisson et des produits du poisson.</i>

Objectif 2 *Diversifier les entreprises de pêche et de transformation des produits de la mer et les axer sur le marché*

La demande du marché doit être au centre de toutes les décisions concernant l'activité commerciale, en commençant par un stade de développement des produits qui accorde la priorité aux produits de la mer à valeur ajoutée à l'égard desquels une demande s'est fait sentir. Nous devons continuer de bien servir nos marchés actuels, mais nous utiliserons aussi les études de marché et l'information commerciale pour diversifier les marchés et les lignes de produits afin de veiller à ce que tous les produits offerts répondent à la demande de la clientèle, tant existante que nouvelle.

Mesures

- Initiatives de développement de nouveaux produits.
- Les ventes de nouveaux produits et les nouvelles marques.
- Accès à de nouveaux marchés.
- Les promotions pour appuyer les produits de la mer et les fournisseurs de ces produits du Nouveau-Brunswick.



Priorités	Mesures prévues en 2011-2013
Recherche et information commerciale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Effectuer des recherches et fournir à l'industrie de l'information commerciale par rapport aux tendances commerciales, aux possibilités de nouveaux produits et formats de produits qui s'offrent, aux nouveaux marchés, aux problèmes relatifs à l'accès aux marchés, aux barrières à l'entrée, etc.</i>
Meilleurs programmes de promotion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Collaborer avec des représentants commerciaux et des fournisseurs de produits de la mer du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait aux activités de promotion. Les activités commerciales au sein des marchés importants, comme les États-Unis et l'Union européenne, constituent des objectifs clés pour l'année en cours, tout comme le soutien des activités de promotion des produits de la mer au pays.</i>

Stratégies d'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Procurer de l'aide aux entreprises du Nouveau-Brunswick, aux associations et à divers partenaires de l'industrie aux fins de l'élaboration de stratégies commerciales innovatrices et de la réalisation d'études de marché et de recherches sur les marchés actuels et nouveaux, y compris les marchés des bioproduits.</i> ▪ <i>Assurer une coordination et fournir de l'information à l'industrie tout en collaborant avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et d'autres organismes pour assurer un accès continu de nos produits aux marchés extérieurs.</i>
--------------------------------	---

Objectif 3

Promouvoir des entreprises productrices et compétitives sur le plan mondial qui s'engagent activement dans l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies

L'investissement dans l'innovation et la recherche-développement nous aidera de trois façons distinctes :

- Il favorisera l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux procédés ainsi que la mise au point de bioproduits qui permettront à notre industrie d'être compétitive à l'échelle mondiale.
- Il permettra la création d'emplois à temps plein hautement spécialisés et bien rémunérés.
- La réalisation conjointe d'études de marché nous donnera accès à des renseignements dont les pêcheurs et les transformateurs ont besoin pour mettre au point de nouveaux produits en réponse à la demande du marché et pour améliorer leur capacité d'accès aux nouveaux marchés, ce qui augmentera le volume et la valeur de nos exportations.

Mesures

- Pénétration de nouveaux marchés d'exportation.
- Volume et valeur des exportations.
- Nouveaux produits et bioproduits lancés.

Priorités	Mesures prévues en 2011-2013
Développement de produits et amélioration de la productivité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Appuyer la recherche et le développement axés sur les nouveaux produits de la mer, l'automatisation et les améliorations technologiques dans les usines de transformation du poisson et des fruits de mer.</i>

Développement de produits et amélioration de la productivité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Aider à la modernisation des installations de transformation d'avant-garde qui sont concurrentielles à l'échelle mondiale et capables de répondre aux exigences en matière d'exportation.</i> ▪ <i>Collaborer avec l'industrie à la mise en place d'outils de gestion de la productivité comme la production allégée.</i>
Partenariat au chapitre de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Favoriser une culture de l'innovation dans les secteurs de la transformation et de la récolte.</i> ▪ <i>Collaborer avec l'industrie et les centres de recherche pour réduire les coûts et les risques associés à la mise en valeur du potentiel des produits biologiques marins (déchets ou produits qui ne peuvent être commercialisés pour l'alimentation).</i> ▪ <i>Établir des partenariats pour encourager la mise au point de nouveaux produits ou processus innovateurs pour les produits ou les sous-produits des pêches ou de l'aquaculture.</i>

Objectif 4 *Contribuer à l'économie générale du Nouveau-Brunswick et à la viabilité de nos collectivités côtières*

La pêche est une ressource commune précieuse et vitale qui doit être gérée dans l'intérêt de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. La protection et l'utilisation durable des ressources et de l'habitat doivent constituer l'objectif fondamental et déterminant de la gestion des pêches au Nouveau-Brunswick, et ce but sera seulement atteint au moyen de meilleures techniques scientifiques. Cet objectif permettra aussi de rendre la pêche durable et apte à contribuer au maintien de l'économie et des fondements sociaux de nos collectivités côtières et de l'ensemble de la province.

Mesures

- Emploi dans les secteurs de la récolte et de la transformation des produits de la mer.
- Les retombées économiques du secteur de la transformation.
- Revenus générés.

Priorités	Mesures prévues en 2011-2013
Durabilité des flottilles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Poursuivre la collaboration avec l'industrie pour assurer sa durabilité, notamment établir une stratégie pour équilibrer la capacité de récolte et la quantité de ressources disponibles.</i> ▪ <i>Participer au plan de rationalisation pour le homard sur la côte Est ainsi qu'aux efforts de rationalisation des flottilles de crevettiers et de pêcheurs du poisson de fond.</i>

Économie verte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaborer avec l'industrie pour atténuer l'impact de la pêche sur l'environnement. ▪ Encourager la production allégée et les économies d'échelle.
----------------	---

Objectif 5 *Collaborer à la gestion des pêches en tant qu'industrie durable et intégrée dans l'intérêt des générations futures*

Pour assurer la durabilité à long terme de l'industrie des pêches, nous devons essentiellement comprendre et accepter le fait que nous y participons tous ensemble et que nous dépendons les uns des autres. En fait, les mécanismes qui amèneront tous les intervenants à travailler ensemble et à partager leur expérience et leurs connaissances spécialisées favoriseront la prise de décisions avisées. Les représentants de l'industrie doivent participer activement à des forums de discussion sur les façons de faire progresser l'industrie en général. En partageant les prises de décisions, les participants assument non seulement une responsabilité à l'égard de leur domaine d'intérêt particulier, mais aussi de toute la dimension de la protection et de la durabilité des ressources halieutiques.

Mesures

- La valeur des débarquements.
- Attribution des parts provinciales.
- Entreprises de transformation du poisson et des fruits de mer représentées par une association.

Priorités	Mesures prévues en 2011-2013
Meilleure gestion des pêches	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir, par le truchement du comité directeur établi par Pêches et Océans Canada (MPO) et la Division des pêches et de l'aquaculture du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, un mécanisme permettant de bien délimiter les rôles, d'établir conjointement les priorités et les stratégies applicables au Nouveau-Brunswick et de définir les principes nécessaires pour améliorer la protection de la ressource et consolider la durabilité des entreprises de pêche. Ce mécanisme visera les éléments de la stabilité de l'accès, de l'attribution des permis par le gouvernement fédéral, des plans de gestion et des modalités de cogestion. ▪ Collaborer avec le MPO pour créer un contexte où les gens qui investissent savent à quoi s'attendre en ce qui concerne l'accès, et garantir ainsi une prévisibilité favorable à la stabilité des flottilles.



Priorités	Mesures prévues en 2011-2013
Stratégie concernant les ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Élaborer, en collaboration avec des intervenants de l'industrie, du gouvernement fédéral et du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, une stratégie concernant les ressources humaines pour les secteurs des pêches et de la transformation des produits de la mer du Nouveau-Brunswick.</i>
Examen de la législation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Analyser les résultats des consultations sur la mise en application de la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer pour déterminer les modifications à la Loi ou aux règlements à recommander.</i>
Fondation pour la pérennité du homard	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Collaborer avec l'industrie pour soutenir les projets scientifiques pouvant contribuer à la durabilité à long terme de la ressource.</i>
Préparation en cas de catastrophe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Prendre des mesures pour être prêt à réduire l'incidence d'une catastrophe sur le marché.</i>
Capacité des organisations de l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Fournir les instruments nécessaires à une association de transformateurs de poissons et fruits de mer qui sera financièrement autonome à long terme et qui servira l'intérêt de l'ensemble de l'industrie.</i> ▪ <i>Explorer des solutions de rechange sur la façon dont le Ministère peut aider l'industrie à bâtir des organisations de pêcheurs plus fortes qui faciliteraient la création de ressource à des fins communes.</i>
Coexistence durable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Travailler en harmonie avec l'industrie de l'aquaculture pour promouvoir une culture d'intérêt commun grâce à laquelle les pêches et l'aquaculture sont gérées de manière à ce que le développement d'un secteur ne soit pas préjudiciable à l'autre secteur, en utilisant certains mécanismes comme la facilitation, la vérification par les tierces parties et l'éducation.</i>

